



Facture hospitalisation

Par **Aidan93**, le **27/07/2021** à **15:37**

Bonjour,

J'ai été hospitalisée d'octobre 2018 à novembre 2018 en clinique psychiatrique suite au suicide de mon fils. Lorsque je suis sortie, il ne m'a été réclamé aucune somme. En 2019 je me suis de nouveau fait hospitaliser et ce pour 3 mois dans le même établissement et la encore aucune réclamation.

Il y a 5 jours j'ai reçu une relance de facture pour la période du mois de octobre et novembre 2018. Hier je reçois de nouveau un courrier. Pourtant je n'ai jamais eu de facture.

Cette hospitalisation date de plus de deux ans. Pourriez-vous me dire quels sont mes recours ?

Je recommence à stresser face à ces courriers.

Je vous remercie pour votre aide.

Bien cordialement.

Par **amajuris**, le **27/07/2021** à **17:49**

bonjour,

s'il s'agit d'un établissement public de santé, la prescription est de 4 ans selon l'article L 1617-

5 du code général des collectivités territoriales, donc l'hôpital est encore dans les délais pour vous réclamer un paiement.

aviez-vous une couverture maladie ?

lorsque vous êtes hospitalisé, il reste des frais à votre charge comme le forfait hospitalier.

salutations